



Mauvaise déclaration dans le document de saisine prudhommale

Par **mflo**, le **09/02/2010** à **16:50**

Bonjour,

Je suis assignée au prudhommes par mon employée (nourrice à domicile) après un licenciement pour motif économique avec interruption du préavis pour faute grave.

A la déclaration de saisine, la demandeuse a saisi comme motif "licenciement pour faute grave" et sa contestation est axée sur cette demande puisqu'elle a coché toutes les cases sur le licenciement (abusif, sans cause réelle et sérieuse, etc) avec une demande de 5000 euros !!!!

Je considère que son préjudice se chiffre au max à 200 euros (restant du préavis à faire qui représente 25% du préavis total) et que par ailleurs, je lui ai déjà réglé toutes les indemnités de licenciement + préavis déjà effectué + solde congés payés comme le stipule la loi.

Je n'ai pas très envie de "perdre mon temps" à aller à ce bureau de conciliation qui dure peut être tout un après midi, sans compter que je dois en plus poser une demi journée de congé... Sachant en plus que je ne vais jamais sortir 5000 euros pour ce qu'elle demande, cela risque de durer...

QU'est ce que je peux faire pour dire aux Prudhommes que c'est une demande complètement farfelue, avec une fausse déclaration dès le départ en plus ? Est ce que on ne risque pas de se pointer le jour même et que les personnes du prudhomme nous disent que le sujet de contestation est erroné, et dans ce cas là, on est reparti pour un tour ?

Merci pour votre réponse